# Sécheresse : les restrictions en vigueur pour Chambly

Un épisode de sécheresse est actuellement en cours en France. La préfecture de l'Oise a placé Chambly et ses alentours en zone **d'alerte renforcée.**

**Voici les mesures à respecter :**

- L'arrosage des pelouses et fleurs est interdit

- L'arrosage des jardins potagers est interdit entre 9 h et 20 h

- Le remplissage des piscines privées est interdit (sauf remise à niveau si le propriétaire a mis en place en bâche pour limiter l'évaporation)

- Le lavage des véhicules chez soi est interdit (autorisé chez les professionnels munis d'un système de recyclage de l'eau)

- Le nettoyage des façades, toitures et trottoirs est interdit (sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel)

**Nous sommes tous concernés par ces restrictions temporaires, ayons un comportement responsable.**

**Cartographie des zones d'alerte sécheresse concernées par des recommandations ou des mesures de restriction imposées par l'arrêté sécheresse**

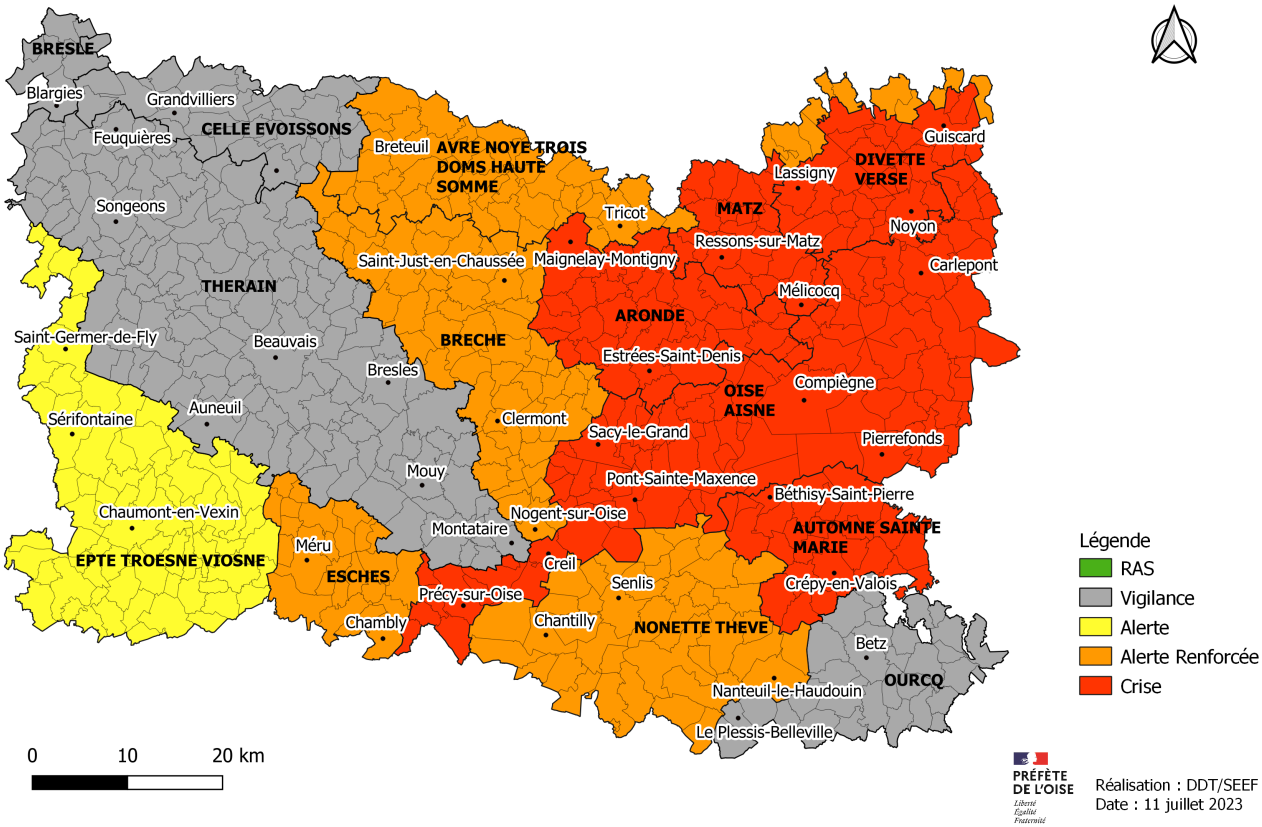


Publié le 23 juin 2023